



À l'attention de
Mesdames, Messieurs les Sénatrices et Sénateurs,
Mesdames, Messieurs Les Députées et Députés,

Montreuil le, 20 janvier 2026.

Objet : Gratuité du stationnement dans les établissements de Santé

Au début des années 2000 est mise en œuvre le principe de la rationalisation des coûts dans le secteur hospitalier. Une décennie plus tard de ce régime, les premiers hôpitaux en France commencent à rendre leurs parkings payants afin de les rentabiliser. Très rapidement apparaissent des opérateurs privés (Q-Park, Indigo, Vinci...) et la répartition, et donc la finalité, des revenus générés de cette manière devient très opaque. Le prix des parkings est une affaire strictement privée, qui n'est régie par aucun code, aucun texte : les prix autant que les modes de gestion (régie directe, délégation de service public) ou les conditions d'utilisation sont variables d'un établissement à l'autre.

Dans le contexte actuel de sous financement drastique du service de la Santé autant que de crise économique et de baisse du pouvoir d'achat, cette situation constitue *de facto* une entrave à l'accès aux soins des patients les plus modestes et à leur accompagnement par leurs proches.

Le prix du stationnement à l'hôpital ne doit pas avoir d'impact sur l'accès aux soins dispensés. Nous, INDECOSA-CGT, association de consommateurs et des usagers, demandons la mise en œuvre d'un cadre législatif rendant obligatoirement gratuite le parking aux abords et dans les établissements de santé privés et publics. Cette gratuité doit s'appliquer aux patients, professionnels et visiteurs (accompagnants et intervenants). En situation de souffrance physique et psychologique, nous devons pouvoir nous faire soigner et accompagner nos proches sans ajouter l'injustice du prix d'un parking.

Le 11 juillet 2025, Monsieur Pierre-Yves CADALEN, député du Finistère, a déposé devant l'Assemblée Nationale une première proposition de loi sur le sujet ; le 16 septembre 2025, Monsieur Stéphane HABLOT, député de Meurthe-et-Moselle, en a déposé une seconde, les deux étant actuellement étudiées en Commission des Affaires Sociales. La proposition de Monsieur HABLOT a été reprise par Monsieur Olivier JACQUIN, sénateur du même département, le 10 octobre 2025 devant Présidence du Sénat. Les travaux parlementaires à venir doivent être une opportunité de faire cesser une injustice flagrante, et ainsi de contribuer à la mise en œuvre d'une politique nationale de Santé ambitieuse, ou devrait-on malheureusement dire de freiner son délabrement.

Nous attendons de notre Représentation Nationale qu'elle soit à la hauteur des enjeux sociaux, sanitaires et économiques en adoptant la gratuité du stationnement dans et aux abords de tous les établissements de Santé.

Certains que vous comprenez notre volonté de défendre une politique de Santé plus juste et plus humaine, veuillez agréer, Mesdames, Messieurs les Parlementaires, l'expression de notre très sincère considération.

Christian KHALIFA, président d'Indecosa.Cgt
c.khalifa@indecosa.cgt.org